

*Républiques de San Domingo et de Haïti* maintenant une représentation officielle près le Saint-Siège.

AU MEXIQUE — La législation est aussi foncièrement anti-catholique que le gouvernement du général Diaz est bien disposé pour la rendre tolérable. La délégation apostolique de Mexico a aidé efficacement l'épiscopat à améliorer la condition morale et matérielle de l'Église mexicaine, qui pourra mieux prospérer sous le régime actuel de liberté et d'apaisement national.

DANS L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE. — L'action religieuse et sociale du Saint-Siège a obtenu ou préparé d'éclatants succès. L'intervention pacificatrice du Saint-Siège entre les différents Etats (*Colombie, Pérou, Bolivie, Brésil*) a vaillamment coopéré à éloigner des conflits sanglants, et est en voie d'arranger de graves et anciennes controverses.

EN COLOMBIE. — Les bienfaits de la délégation pontificale vers la République ont mérité récemment au délégué apostolique un vote de solennel remerciement de la part du Parlement national. L'entente entre l'Église et l'État est parfaite.

AU VÉNÉZUELA. — Le régime exceptionnel de cet Etat n'a pas permis au Saint-Siège d'obtenir des résultats définitifs. Mais de récents pourparlers visant la réorganisation territoriale des diocèses ont pu être amenés vers une solution qu'on espère satisfaisante.

EN ÉCUADOR. — La tourmente révolutionnaire avait brisé depuis bien des années non seulement les relations diplomatiques avec le Saint-Siège, mais aussi les droits fondamentaux de l'Église ; car, à l'Écuador comme en France, le triomphe du jacobinisme a ôté en même temps la paix intérieure à la patrie et les droits intangibles à l'Église. Heureusement la situation semble s'améliorer, et les rapports de l'Église et de l'État pourront en avoir un avantage notable.

AU PÉROU. — La délégation apostolique de Lima maintient d'excellents rapports entre le Saint-Siège et le gouvernement.